



**L'Association de protection de l'environnement du Lac à l'Anguille Inc
318-B, Principale Ouest, Saint-Anaclet, Qc G0K 1H0**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 / 2025
DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À
L'ANGUILLE, TENUE LE 29 MAI 2025 À 19 H 00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉGIS-ST-LAURENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET**

1. Enregistrement des présences ;

L'assemblée générale débute à 19h00 avec seize personnes présentes, soit quatorze (14) membres en règle et deux invités.

2. Constatation du quorum ;

Le quorum étant atteint (minimum de 10 membres), l'assemblée peut officiellement siéger.

3. Mot de bienvenue de la présidente et ouverture de l'assemblée ;

La présidente, madame France Lambert, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée générale officiellement ouverte.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

1. Enregistrement des présences
2. Constatation du quorum
3. Mot de bienvenue de la présidente et ouverture de l'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2024
6. Suivi du procès-verbal
7. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2025
8. Rapport d'activité de la présidence ;
 - a) Présentation du plan de communication 2024-2025
 - b) Présentation des priorités 2024-2025
9. Cotisation annuelle pour l'année 2026-2027
10. Ratification des actions du conseil d'administration pour l'année financière 2024-2025
11. Élection des membres du conseil d'administration
12. Proclamation des administrateurs élus
13. Choix des membres du conseil exécutif par les administrateurs élus
14. Mot de la présidente ou du président élu(e)
15. Divers
 - a)
 - b)
16. Levée de l'assemblée

Madame France Lambert fait la lecture de l'ordre du jour. Monsieur Marc-André Lavoie propose son adoption telle que présentée. Le point « Divers » restera ouvert. La proposition est appuyée par madame Noëlla Simard et adoptée à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2024 ;

Une copie du procès-verbal a été remise avec la convocation et est disponible sur le site web de l'APELA. Madame Diane Gagnon, secrétaire, en fait la lecture.

Madame Andrée Lepage propose son adoption, appuyée par madame Suzanne Ruest. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Suivi du procès-verbal ;

Les membres échangent sur plusieurs sujets :

- La réglementation encadrant les hydravions au Québec
- Le suivi de l'ensemencement du lac Desrosiers
- La vente de l'îlot flottant au coût de 100 \$
- Les démarches en cours pour obtenir l'autorisation de sortir le chaland de l'UQAR

7. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2025 ;

Monsieur Damien Lemay, trésorier, présente les états financiers. Monsieur Marc-André Lavoie en propose l'adoption, appuyé par monsieur Samuel Talbot. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur André Lévesque, membre ex-officio, questionne l'absence de frais liés à l'assurance responsabilité civile des administrateurs. Il exprime son désaccord et annonce qu'il ne renouvellera pas sa cotisation annuelle et quitte l'assemblée.

8. Rapport d'activité de la présidence ;

a) Présentation du plan de communication 2024-2025

b) Présentation des priorités 2024-2025

Madame France Lambert présente le plan de communication et les priorités 2024-2025.

Elle informe les membres :

- Du projet d'un second marais filtrant (phase d'analyse complétée, en attente de financement pour la phase 2)
- De la participation à une journée sur les espèces envahissantes à Saint-Mathieu avec monsieur Marcel Rousseau, et rappelle l'importance de bien nettoyer les embarcations
- Les tests sur la transparence de l'eau se poursuivent. C'est notamment madame Alana C. Martins pour l'APELA, et une autre intervenante indépendante
- Un membre demande l'accès aux règlements généraux via le site web
- Des communications sont prévues dont une traitant des bandes riveraines et la préservation du lac
- Il est à prévoir d'éventuelle hausse des pénalités en lien avec les bandes riveraines
- Arboretum implanté par la Ville de Rimouski situé à l'extrémité Est du lac

9. Cotisation annuelle pour l'année 2026-2027;

Il est proposé par madame Suzanne Ruest de maintenir la cotisation annuelle 2026-2027 à 45\$. Le tout est adopté à l'unanimité.

10. Ratification des actions du conseil d'administration pour l'année financière 2024-2025

Les membres présents à l'assemblée sont à même de constater la nature des activités et décisions du conseil d'administration de 2024-2025 de même que les aspects financiers et administratifs qui en résultent. Il est proposé par madame Noëlla Simard, appuyé par monsieur Samuel Talbot que les membres de l'Association de Protection de l'Environnement du lac à l'Anguille, réunis en Assemblée générale entérinent et ratifient les actions et décisions du conseil d'administration pour la période se terminant le 31 mars 2025. Le tout est adopté à l'unanimité.

11. Élection des membres du conseil d'administration :

Madame France Lambert adresse des mots de remerciements à monsieur Marc-André Lavoie pour sa participation et implication durant les dernières années en tant qu'administrateur.

Tous les membres sortants présents ont indiqué leur intention de briguer un nouveau mandat sauf pour l'administrateur monsieur Marc-André Lavoie. Faisant suite au départ de monsieur Lavoie, monsieur Samuel Talbot indique qu'il est intéressé à s'impliquer au sein du conseil d'administration. La nomination des officiers sera réalisée au moment de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Monsieur Marc-André Lavoie propose la fermeture de la période d'élections, appuyé par monsieur Mario Bélanger. Le tout est adopté à l'unanimité.

12. Proclamation des administrateurs élus :

Étant donné la situation mentionnée précédemment, le vote n'est pas nécessaire. Diane Gagnon, France Lambert, Suzanne Ruest, Samuel Talbot, Alana C. Martins, Damien Lemay et Marcel Rousseau sont élus par acclamation. Le tout est adopté à l'unanimité.

13. Choix des membres du conseil exécutif par les administrateurs élus :

Il est convenu que le poste occupé par chacun sera assigné lors de la première réunion du nouveau conseil d'administration. Entre temps, afin d'assurer le fonctionnement de l'Apela, madame France Lambert et madame Diane Gagnon vont continuer d'agir respectivement comme présidente et secrétaire.

14. Mot de la présidente ou du président élu(e) :

Madame France Lambert remercie grandement les membres de l'assistance de leur intérêt pour l'environnement.

15. Divers :

a) Installation septique

Les membres échangent sur les installations de fosses septiques. Monsieur Samuel Talbot partage son expérience et en indique les coûts. Il indique aussi que sa belle-sœur vend des produit Altitude. Ceux-ci sont 100% naturel. C'est un produit québécois et il est intéressant à utiliser dans le but de protéger le lac des contaminants.

16. Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, madame Suzanne Ruest propose la levée de l'assemblée générale, appuyé par monsieur Marc-André Lavoie. Le tout est adopté à l'unanimité.



France Lambert
Présidente



Diane Gagnon
Secrétaire

Annexe-I, Liste des présences :

Invités : Jean-Guy Lechasseur
Christian Poirier

Membres : Andrée Lepage
André Lévesque
Clermont St-Laurent
Damien Lemay
Diane Gagnon
France Lambert
Marc-André Lavoie
Marcel Rousseau
Mario Bélanger
Nathalie Landreville
Noëlla Simard
Samuel Talbot
Sonia Gagnon
Suzanne Ruest